DÉCISIONS INSTITUTIONNELLES - INSTANCES : CRÉATIONS ET NOMINATIONS

PUBLIÉ LE 31/07/2023

Décision n° 2023-130 du 27/07/2023 - Nomination auprès du Comité scientifique permanent « Qualité et sécurité des médicaments » de l'ANSM

La Directrice générale de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé,

Vu le Code de la santé publique et notamment les articles L.1451-1 à L.1451-4, L.1452-1 à L.1452-3, L.1454-2, L.5311-1, L.5311-2, L. 5323-4, L.5324-1 et R.5322-14 ;

Vu l'avis n° 2018-04 du Conseil scientifique en date du 26 septembre 2018 ;

Vu la délibération n° 2018-37 du conseil d'administration en date du 29 novembre 2018 ;

Vu la décision DG n° 2023-129 du 27 juillet 2023 portant création du comité scientifique permanent « qualité et sécurité des médicaments » de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM) ;

Décide

Article 1er
Sont nommés membres du comité scientifique permanent « qualité et sécurité des médicaments », pour une durée de quatre ans à compter de la date de la présente décision :

Au sein de la formation restreinte « qualité pharmaceutique des médicaments »

En raison de leur compétence dans le domaine de la qualité pharmaceutique des médicaments d'origine chimique, des médicaments à base de plantes et des médicaments homéopathiques :

- Monsieur BOUCHERAT (Cédric)
- Madame COSNIER (Marie-Line)
- Monsieur FESSI (Hatem)
- Madame GAYOT (Anne)
- Madame JOUVE (Sonia)
- Madame PIERSON-CANNAKE (Marie-Michèle)
- Monsieur TCHORELOFF (Pierre)

En qualité de représentant des associations agréées des usagers du système de santé :

- Madame ARONICA-PELLEGRINO (Audrey), Association Francophone pour Vaincre les Douleurs (AFVD)

Au sein de la formation restreinte « sécurité non clinique »

En raison de leur compétence dans le domaine de la pharmacologie, de la pharmacocinétique et de la toxicologie non-cliniques, et sur toutes questions non cliniques :

- Monsieur CINQUIN (Bertrand)
- Madame COSNIER (Marie-Line)
- Madame DEBRUYNE (Danièle)

- Madame GATTACCECA (Florence)
- Monsieur GUERBET (Michel)
- Monsieur GUILLEMAIN (Joël)
- Monsieur KLONJKOWSKI (Bernard)
- Madame PETITCOLLOT (Nicole)

En qualité de représentant des associations agréées des usagers du système de santé :

- Madame ARONICA-PELLEGRINO (Audrey), Association Francophone pour Vaincre les Douleurs (AFVD)

Au sein de la formation restreinte « sécurité virale et sécurité microbiologique »

En raison de leur compétence dans le domaine de la sécurité virale et de la sécurité microbiologique :

- Monsieur BERINGUE (Vincent)
- Monsieur DE ROUGEMONT (Alexis)
- Monsieur KLONJKOWSKI (Bernard)
- Monsieur PAYAN (Christopher)

En qualité de représentant des associations agréées des usagers du système de santé :

- Madame PUERTOLAS (Marine), Association EndoFrance

Au sein de la formation restreinte « interaction médicamenteuses et pharmacocinétique »

En raison de leur compétence dans le domaine des interactions médicamenteuses et de la pharmacocinétique :

- Monsieur BARUS (Romain)
- Madame BERTHELON-DOMANGE (Stéphanie)
- Monsieur BERTOLIATTI-FONTANA (Gabriel)
- Monsieur BIHAN (Kevin)
- Madame CHAABAN (Sarah)
- Madame DEBRUYNE (Danièle)
- Madame GABORIAU (Louise)
- Madame GENIAUX (Hélène)
- Monsieur GILLET (Pierre)
- Madame JOYAU (Caroline)
- Monsieur LARGEAU (Bérenger)
- Madame LAUNAY (Manon)
- Monsieur LAUREAU (Pascal)
- Monsieur LEMAITRE (Florian)
- Madame LEPELLEY (Marion)
- Monsieur MAHE (Julien)
- Madame ROCHER (Fanny)
- Monsieur VENISSE (Nicolas)
- Madame YELEHE OKOUMA (Mélissa)

En qualité de représentante des associations agréées des usagers du système de santé :

- Madame ESCOURROU (Colette), Association Consommation Logement et Cadre de Vie (CLCV)

Article 2
La Directrice des métiers scientifiques est chargée de l’exécution de la présente décision qui sera publiée sur le site internet de l’ANSM.

Fait le 27 juillet 2023

Christelle RATIGNIER-CARBONNEIL
Directrice générale